



FICHE D'INSCRIPTION JEUNE

SAISON 2016-2017

ECOLE DE VOILE DE LA SOCIETE DES REGATES D'ANTIBES

TEL : 04 93 61 81 31(SALIS) / 04 93 61 01 42(PONTEIL)

E-MAIL : ecoledevoile@sr-antibes.fr

Dans le cadre de sa politique sportive, la SRA valorise l'orientation de ses adhérents vers les groupes Ecole De Sport (EDS).

	GROUPE	AGES	JOURS	TARIFS *
<input type="checkbox"/>	CATAMARAN EDS	10-17 ANS	MERCREDI 14h 17h SAMEDI 9h30 12h	406.60 €

* : tarifs licence annuelle incluse à hauteur d'une licence par saison, primo ou année 2017. A défaut de pouvoir bénéficier de la licence primo et d'être déjà licencié pour 2016, le pratiquant devra s'acquitter d'une licence passeport pour 2016, facturée en sus au tarif en vigueur.

INFORMATIONS CONCERNANT LE PRATIQUANT

AFIN D'EVITER LES ERREURS VEUILLEZ REMPLIR EN LETTRES CAPITALES

Fille NOM : _____ PRENOM : _____

Garçon

DATE DE NAISSANCE : _____ N° DE LICENCE FFV : _____

_____/_____/_____ CERTIFICAT MEDICAL DELIVRE LE : ____/____/_____

Pensez à nous informer sur d'éventuels problèmes (maladies obligeant une médication, allergies, ..., ou autres, ...)

INFORMATIONS GENERALES

ADRESSE : _____

CODE POSTAL : _____ VILLE : _____

TELEPHONE : _____ E-MAIL : _____@_____

Personne à prévenir en cas d'URGENCE : _____ N° DE TEL : _____

Veillez rayer la ligne si "NON".

<i>Pour les mineurs :</i>	J'autorise mon enfant à participer aux activités proposées par la SRA
	J'autorise mon enfant à quitter l'école de voile SEUL
	J'atteste que mon enfant sait plonger, s'immerger, et nager 50m avec un gilet.
	J'atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur de la S.R.A.
	J'atteste que mon enfant n'a pas de contre indication pour la pratique de la voile et/ou du kayak. (fournir un certificat médical datant de moins de 3 mois.)
	J'autorise l'utilisation par la S.R.A. de toutes images faites dans le cadre de l'activité de la S.R.A..
	Je reconnais avoir été informé des assurances complémentaires proposées par la FFV et/ou la FFCK

Le ____/____/_____

Signatures des parents ET du pratiquant :

Cadre réservé à la SRA